



## POUR VOTRE SÉCURITÉ, RAPPELEZ-VOUS !

**Le feu** se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5km/h.

**Les fumées** arrivent avant les flammes. Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves. Le manque de visibilité provoque stress et panique.

**Les flammes** produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Exemples :

Front de 5 m de haut et 50 m de long =  $5,2w/cm^2$  à 1 m =  $0,4w/cm^2$  à 30 m.

Seuil de la douleur =  $0,2w/cm^2$

Décès avec une exposition à  $0,7w/cm^2$  pendant 2 min.

**Les éclosions** sont rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et vent fort.

## ÉDITO

Atout touristique majeur, la forêt méditerranéenne est, chaque été, affectée par les incendies qui mettent en danger des vies humaines et portent durablement atteinte à notre environnement.

Ce n'est pas une fatalité : 95 % des feux de forêts ont pour origine un comportement humain, résultant majoritairement d'une imprudence.

Fumer en forêt, jeter son mégot depuis son véhicule, entreprendre des travaux en période à risques, ces actes peuvent avoir de graves conséquences.

Chacun d'entre nous est acteur de la prévention et premier maillon de la chaîne des secours.

Cet été, pas d'imprudence pouvant dégénérer en incendie mettant en danger les personnes, les biens et l'environnement.



Droits réservés

**Pierre DARTOUT**

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône



Droits réservés

**Jacky GERARD**

Président de l'Entente pour la forêt méditerranéenne

## POUR UNE SORTIE EN FORÊT

- ▶ Consultez la météo
- ▶ N'oubliez pas votre téléphone mobile
- ▶ Prévenez votre entourage de votre itinéraire
- ▶ Ne quittez jamais les chemins balisés
- ▶ Stationnez toujours de façon à ne pas gêner les secours

## LES BONS COMPORTEMENTS FACE AU FEU

**En forêt** sans moyens d'extinction, un départ de feu peut très vite prendre de l'ampleur et causer de **graves dommages**. Vous pouvez aussi vous retrouver piégé face à un incendie sans trouver rapidement une zone de protection.

- ▶ **Gardez son calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- ▶ **Ne vous approchez pas des flammes.**  
Surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.
- ▶ Dans tous les cas, ne vous attardez pas à observer l'incendie.  
**N'encombrez pas** les routes et les abords des voies.
- ▶ **En forêt, éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- ▶ **Sur la route,** ne vous rendez dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours.  
**Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.  
Si vous êtes bloqué, cherchez une zone dégagée à proximité, fermez les vitres, allumez vos phares et ne coupez pas le moteur.

## BALADE EN FORÊT, DES ACCÈS RESTREINTS EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits. Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin de l'année.

### CONSULTEZ LES RÉPONDEURS OU LES SITES WEB

Alpes-Maritimes	<a href="http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/">http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/</a>	04 89 96 43 43
Aude	<a href="http://www.aude.gouv.fr/">http://www.aude.gouv.fr/</a>	
Bouches-du-Rhône	<a href="http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/">http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/</a>	08 11 20 13 13
Corse-du-Sud	<a href="mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr">prefecture@corse-du-sud.gouv.fr</a>	
Haute-Corse	<a href="http://www.haute-corse.gouv.fr/">http://www.haute-corse.gouv.fr/</a>	
Var	<a href="http://www.var.gouv.fr/">http://www.var.gouv.fr/</a>	04 89 96 43 43
Vaucluse	<a href="http://www.vaucluse.gouv.fr/">http://www.vaucluse.gouv.fr/</a>	04 88 17 80 00
Pyrénées-Orientales	Préfecture : <a href="http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/">http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/</a> Ou DDTM : <a href="https://www.prevention-incendie66.com/">https://www.prevention-incendie66.com/</a>	04 68 38 12 05

## TÉLÉCHARGEZ L'APPLI PRÉVENTION INCENDIE FORÊT

Carte interactive / niveau de dangers / accès massifs / affichage GPS / carroyage DFCl / alerte secours / témoignage photos...



## FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

 **18 ou 112**

- ▶ **Plus vous êtes rapide et précis,** plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.
- ▶ **Soyez clair** pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts / les menaces.
- ▶ **Ne raccrochez pas** avant que l'opérateur vous le demande.
- ▶ **Sur autoroute,** utilisez les bornes oranges disponibles tous les 2 km.

**SI LE FEU EST DÉJÀ SIGNALÉ, NE SATUREZ PAS LES LIGNES, N'APPELEZ QU'EN CAS D'URGENCE**

[prevention-incendie-foret.com](http://prevention-incendie-foret.com)

CAMPAGNE 2020 RÉALISÉE PAR :



# EN FORÊT, 6 RÈGLES À RESPECTER

## 1 PAS DE MÉGOT JETÉ DE SON VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de **jeter des objets incandescents** dans les forêts, maquis, garrigues, landes.

### SANCTIONS

Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (**135 €**) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCFS, DDTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.

## 2 PAS DE FEUX DE CAMP NI BARBECUES EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé **l'usage du feu est strictement interdit** toute l'année. Cet interdit s'applique même si vous êtes à proximité d'un plan d'eau. Les BBQ à gaz sont aussi interdits comme les planchas et les BBQ dits « eco » à usage unique.

### SANCTIONS

En forêt, allumer un feu est passible d'une amende de 135€ aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui.

## 4 NE PAS FUMER EN FORÊT

En forêt, **vous n'êtes pas autorisés à fumer**, article 148 du code forestier.

### SANCTIONS

**135€**

## 5 NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Attention, le **pot d'échappement** très chaud en contact avec des herbes sèches peut être à l'origine d'un départ de feu.

## 6 NE PAS GARER SON VÉHICULE DEVANT UNE BARRIÈRE DFCI

Le **stationnement et la circulation sur les pistes forestières** sont strictement règlementés (135 euros d'amende).

### SANCTIONS

**135 €**

La **circulation en forêt hors des pistes** est interdite à tout véhicule.

### SANCTIONS

**1500 €**

